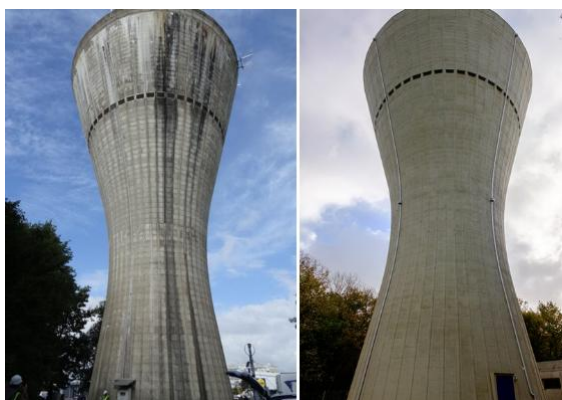




10 467 km de réseau d'eau potable  
243 ressources en eau potable actives  
121 sites de traitement de l'eau  
454 ouvrages de stockage  
165 000 abonnés

## Un patrimoine en eau potable haut-viennois à renouveler

### 2.3.1. Renouveler et renforcer les infrastructures

#### 1) Contexte et objectifs

Le patrimoine de la Haute-Vienne dédié à l'alimentation en eau potable est conséquent (10 467 km de réseau, 121 sites de traitement, 454 ouvrages de stockage) au regard du nombre d'abonnés desservis (165 000 abonnés). En ne considérant que les secteurs ruraux qui occupent une grande partie du département, le ratio du nombre d'abonnés par kilomètre est en moyenne de 11 abonnés/km.

Le patrimoine haut-viennois est vieillissant et trop peu de travaux de réhabilitation ont été lancés ces 10 dernières années, que ce soit sur les équipements de distribution (canalisations et réservoirs) ou de production (forages et usines de traitement). Les taux annuels de renouvellement des réseaux présentés par les UGE restent bien inférieurs à 1 %, alors même que le renouvellement anticipé des infrastructures est un point clef pour atteindre les objectifs de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable fixés par le Plan de résilience nationale.

Un renouvellement efficace du patrimoine se caractérise par un état des lieux précis et un programme de travaux pluriannuel dédié au renouvellement des réseaux et des équipements associés (compteurs, usines de traitement, surpresseurs, régulateurs de pression, vannes ...).

Le renouvellement des équipements doit également être accompagné d'une réflexion sur le bon dimensionnement de ces derniers pour satisfaire les besoins des usagers et les développements économiques et démographiques futurs.

Les équipements de traitement nécessitent par ailleurs un suivi permanent de leur état de vieillissement qu'il s'agisse de traitement simple de désinfection ou de traitement complet sur prise d'eau superficielle. Le dysfonctionnement de ces équipements peut entraîner une rupture du service de l'eau et des risques sanitaires pour les consommateurs.

Enfin, les collectivités sont tenues de dégager les fonds nécessaires pour permettre le renouvellement des réseaux selon le principe de « l'eau paie l'eau ». Le prix de l'eau doit donc être adapté aux objectifs de renouvellement des réseaux et des équipements du système d'alimentation en eau potable

#### 2) Actions à mettre en place

- ❖ Réaliser des diagnostics périodiques sur les ouvrages de génie civil pour vérifier leur état structurel et établir un programme de réhabilitation.
- ❖ Tenir un archivage des casses survenues sur le réseau de distribution intégrable dans un Système d'Information Géographique (SIG).

- ❖ Réaliser un schéma directeur dont le programme de renouvellement annuel des réseaux tient compte du taux objectif de renouvellement annuel des réseaux de 1 % mais également des casses passées, des caractéristiques des canalisations; et de l'environnement de pose.
- ❖ Réaliser un modèle prédictif des casses sur le réseau,
- ❖ Réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil (réservoirs, forages, stations de traitement).

### 3) Porteurs potentiels des actions

- ❖ EPCI-FP,
- ❖ Syndicats (compétence AEP).

### 4) Suivi et évaluation de l'atteinte des objectifs

- ❖ L'évolution de l'indice linéaire de perte en eau (code SISPEA P106.3)
- ❖ L'évolution du taux de renouvellement des réseaux (code SISPEA P107.2)
- ❖ L'évolution des indices de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code SISPEA P103.2B)

#### Objectif de délai de réalisation

| 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |

#### FINANCEURS POTENTIELS

